

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-sept (27) octobre 2016 deux mille seize à 19h30**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Rep des usagers du T.C.  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
Mme Francine Marcoux, trésorière

**SONT ABSENTS :**

M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS** \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\*de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 septembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 octobre 2016
5. Octroi à l'entreprise « Autocars des Chutes Inc. » d'un contrat de sous-traitance de certaines lignes de transport en commun
6. Adoption de la proposition de modification de la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis

7. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2017
8. Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte pour les années 2017 à 2021
9. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019
10. Dépôt de projets dans le cadre du nouveau *Fonds pour les infrastructures du transport en commun* du gouvernement fédéral
11. Octroi d'un contrat pour le déneigement du centre d'opérations de la Société de transport de Lévis pour l'hiver 2016-2017 à l'entreprise « Les Entreprises Dumas et Fils inc. »
12. Octroi d'un contrat pour le déneigement des abribus des arrondissements Chaudière-Est et Chaudière-Ouest pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017
13. Octroi d'un contrat pour le déneigement du parc-relais-bus des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017
14. Octroi d'un contrat pour le déneigement du Terminus Lagueux, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017
15. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis pour un agrandissement du Centre d'opération de la ST Lévis
16. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude des besoins et d'une analyse financière concernant la construction d'un centre de services (garage) sur le site du Terminus Lagueux
17. Certificat des responsabilités statutaires
18. Comptes payables
19. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2016

## 20. Dépôt des amendements budgétaires

### 21. Points divers :

- 21.a Autorisation à Monsieur Guy Demers, président de l'organisme *Lévis, Ville éducative* à présenter au nom de la Société de transport de Lévis, une demande de réclamation d'une somme de 31 794,24\$, moins les frais, auprès de la Direction principale des biens non réclamés de Revenu Québec;
- 21.b Adoption des propositions de modifications de service : période Hiver 2016-2017;
- 21.c Nomination de Monsieur Mario Dumas à titre de coordonnateur à l'exploitation – qualité réseau/ transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis);
- 21.d Nomination de Monsieur Mario Sirois à titre de directeur des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis);
- 21.e Nomination de Messieurs Pierre Doré, Luis Cortès et Jean-François Lambert à titre de superviseurs au sein de la direction des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis);
- 21.f Embauche de Monsieur M. Michel Langlois à titre de préposé occasionnel au service de l'entretien de la Société de transport de Lévis (STLévis);
- 21.g Abolition du poste de coordonnateur du service de transport adapté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017;

### 22. Période de questions

### 23. Levée de l'assemblée

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2016-144-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 27 octobre 2016  
soit adopté **en ajoutant aux points divers, les points suivants :**

21.h **Nomination de Monsieur Jean Lemieux au poste de  
magasinier du service de l'entretien de la Société de  
transport de Lévis;**

21.i **Autorisation de recruter et d'embaucher un préposé au  
service occasionnel au service de l'entretien;**

**Adoptée.-**

---

## 2.- Période de questions

Des utilisatrices qui demeurent dans le secteur de la rue Wilson et du chemin  
Dussault à St-Romuald demandent une réorganisation du parcours ELQ le matin  
car de façon générale, les bus sont pleins et elles doivent faire le trajet en direction  
de la colline parlementaire debout.

---

## 3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 septembre 2016

### RÉSOLUTION 2016-145-

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 septembre  
2016 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

## 4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 octobre 2016

### RÉSOLUTION 2016-146-

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 20 octobre 2016 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.**

---

**5.- Octroi à l'entreprise « Autocars des Chutes Inc. » d'un contrat de sous-traitance de certaines lignes de transport en commun**

**RÉSOLUTION 2016-147-**

- CONSIDÉRANT:** qu'il est avantageux pour la Société de transport de Lévis (STLévis) de confier en sous-traitance certains services de transport en commun sur son territoire;
- CONSIDÉRANT:** que la STLévis peut conclure un tel contrat de sous-traitance avec un titulaire de permis de transport par autobus, en vertu de l'article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- CONSIDÉRANT:** qu'un tel contrat n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution (art. 81);
- CONSIDÉRANT:** qu'Autocars des Chutes Inc. est titulaire d'un permis de transport par autobus;
- CONSIDÉRANT:** que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a accordé à Autocars des Chutes Inc. le 26 septembre 2016, une autorisation de contracter /sous-contracter avec un organisme public conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1);
- CONSIDÉRANT:** qu'Autocars des Chutes Inc. assure certains services de transport en commun sur le territoire pour le compte de la STLévis sans interruption depuis le 1er janvier 2002;
- CONSIDÉRANT:** que la STLévis se déclare généralement satisfaite de la performance des services offerts par Autocars des Chutes Inc.;
- CONSIDÉRANT:** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroi à Autocars des Chutes Inc. un contrat de sous-traitance de certaines lignes régulières de transport en commun pour une période de soixante-six (66) mois, allant du 1er janvier 2017 au 30 juin 2022;

**QUE** ce Conseil autorise le président et le directeur général de la STLévis à signer ledit contrat de sous-traitance de certaines lignes régulières de transport en commun.

**Adoptée.**

---

## **6.-Adoption de la proposition de modification de la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis**

### **RÉSOLUTION 2016-148-**

**CONSIDÉRANT:** qu'il opportun pour la STLévis de revoir périodiquement sa structure organisationnelle afin de lui permettre de faire face aux nouveaux défis et opportunités de développement;

**CONSIDÉRANT:** la réflexion entamée à l'automne 2015 par l'équipe de direction;

**CONSIDÉRANT:** les analyses et les recommandations de la directrice des ressources humaines à la direction générale;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte la proposition de modification de la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis telle que présentée dans la FPD-2016-026 ;

**QUE** ce Conseil adopte les nouvelles descriptions de tâches (rôles et responsabilités) associées à cette nouvelle structure ;

**QUE** ce Conseil accepte les reclassements de personnel proposés tels que présentés dans la FPD-2016-026;

**QUE** ce Conseil approuve et autorise les ajustements salariaux applicables selon les recommandations de la directrice des ressources humaines, le tout conformément aux termes et conditions contenus à l'intérieur du «Recueil des conditions de travail et politiques applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis ».

**Adoptée.**

---

## **7.- Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017**

### **RÉSOLUTION 2016-149-**

**CONSIDÉRANT:** que conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : *« une société dépose pour adoption avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget »* ;

**CONSIDÉRANT:** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la STLévis débutant le 1er janvier 2017 préparées et présentées par la Directrice des finances;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise le dépôt des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

**QUE** conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *s'il n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté* ».

**Adoptée.**

---

**8.- Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte pour les années 2017 à 2021**

**RÉSOLUTION 2016-150-**

**CONSIDÉRANT:** que le Plan quinquennal doit être révisé tous les ans en tenant compte des besoins de la Société;

**CONSIDÉRANT:** le rapport déposé par la Direction générale sur l'état de la situation au niveau du parc d'autobus;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil approuve et adopte le Plan quinquennal de gestion de la flotte du parc d'autobus de la Société de transport de Lévis pour les années 2017 à 2021.

**Adoptée.**

---

**9.-Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019**

**RÉSOLUTION 2016-151-**

**CONSIDÉRANT:** que conformément à l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), « *une société produit, chaque année, un programme de ses immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents* »;

**CONSIDÉRANT:** que conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), « *la société transmet, pour approbation, le programme*



à la ville au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise » et « qu'elle en transmet également copie au ministre au plus tard à la même date »;

**CONSIDÉRANT:** le Programme triennal des immobilisations (PTI) pour les années 2017- 2018-2019 au montant de 43 446 000 \$ préparé et présenté par la Directrice des finances;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Programme triennal des immobilisations (PTI) pour les années 2017-2018-2019 au montant de 43 446 000 \$

**QUE**, conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), le Programme triennal des immobilisations pour les années 2017-2018-2019 soit transmis, pour approbation, à la Ville de Lévis, et transmis également au ministre des Transports du Québec.

**Adoptée.**

---

**10.- Dépôt de projets dans le cadre du nouveau *Fonds pour les infrastructures du transport en commun* du gouvernement fédéral**

**RÉSOLUTION 2016-152-**

**CONSIDÉRANT:** la ratification le 5 juillet 2016 de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun ;

**CONSIDÉRANT:** que cette entente prévoit la réalisation de projets de transport en commun dont le financement sera assuré par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les municipalités, afin que les familles québécoises puissent bénéficier d'infrastructures modernes ;

**CONSIDÉRANT:** qu'en vertu de cette nouvelle entente, la Société de transport de Lévis dispose d'une enveloppe de 8,4 M\$

pour le financement, sous forme de subvention à hauteur de 90%, de divers projets d'immobilisations ;

**CONSIDÉRANT:** que les projets admissibles à l'aide financière sont des projets dont la réalisation des travaux ou la livraison des acquisitions est effectuée avant le 31 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte la liste de projets figurant dans la FPD 2016-020 et autorise la Direction générale à la déposer au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET).

**Adoptée.**

---

**11.- Octroi d'un contrat pour le déneigement du centre d'opérations de la Société de transport de Lévis pour l'hiver 2016-2017 à l'entreprise « Les Entreprises Dumas et Fils inc. »**

**RÉSOLUTION 2016-153-**

**CONSIDÉRANT :** la résolution no 2016-129 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des aires d'accès et des stationnements du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** les cinq (5) soumissions reçues le 7 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT :** l'analyse des soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde un contrat pour le déneigement des:

- aires d'accès;
- stationnements;

à Les Entreprises Dumas et Fils inc. pour l'hiver 2016-2017 au montant de 36 304.57\$ taxes incluses incluant le transport de la neige.

**Adoptée.**

---

**12.- Octroi d'un contrat pour le déneigement des abribus des arrondissements Chaudière-Est et Chaudière-Ouest pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017**

**RÉSOLUTION 2016-154-**

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2016-132 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des abribus des arrondissements Chaudière-Est et Chaudière-Ouest;

**CONSIDÉRANT :** les deux (2) soumissions reçues le 7 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT :** l'analyse des soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde à l'entreprise Gestion SCB inc, le contrat au montant de 55 394.96\$ taxes incluses pour le déneigement des 146 abribus des arrondissements Chaudière-Est et Chaudière-Ouest pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017.

**Adoptée.**

---

**13.- Octroi d'un contrat pour le déneigement du parc-relais-bus des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017**

### **RÉSOLUTION 2016-155-**

**CONSIDÉRANT:** la résolution 2016-131 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du parc relais bus des Rivières, 275 routes des rivières quartier St-Nicolas (Lévis);

**CONSIDÉRANT :** les deux (2) soumissions reçues le 7 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT :** l'analyse des soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde à Les entreprises Desrochers, le contrat au montant de 5 518.80 \$ taxes incluses pour le déneigement du parc-relais-bus des Rivières, 275 routes des rivières St-Nicolas pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017.

**Adoptée.**

---

#### **14.- Octroi d'un contrat pour le déneigement du Terminus Lagueux, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017**

### **RÉSOLUTION 2016-156-**

**CONSIDÉRANT:** la résolution 2016-130 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Terminus Lagueux, 2125 route Lagueux, quartier St-Nicolas (Lévis);

**CONSIDÉRANT :** les deux (2) soumissions reçues le 7 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT :** l'analyse des soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde à Les entreprises Desrochers, le contrat au montant de 8 450.60 \$ taxes incluses pour le déneigement du Terminus Lagueux, 2125 route Lagueux, quartier St-Nicolas (Lévis) pour la période du 31 octobre 2016 au 30 avril 2017.

**Adoptée.**

---

**15.- Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis pour un agrandissement du Centre d'opération de la ST Lévis**

**RÉSOLUTION 2016-157-**

**CONSIDÉRANT:** que le centre d'opération de la STLévis peut accueillir actuellement 88 véhicules et qu'il est utilisé à pleine capacité;

**CONSIDÉRANT:** que les 88 véhicules sont requis pour soutenir l'offre de service actuelle de la STLévis;

**CONSIDÉRANT:** que des démarches et travaux préliminaires ayant pour but de déterminer la faisabilité d'un agrandissement ont été réalisés en 2015 et en 2016;

**CONSIDÉRANT:** que la STLévis affiche un des plus bas taux de véhicules immobiles parmi les neuf (9) sociétés de transport en commun du Québec;

**CONSIDÉRANT:** que la STLévis discute actuellement avec des grands générateurs de déplacements susceptibles de convenir de partenariat qui nécessiteront l'ajout de véhicules aux heures de pointe;

**CONSIDÉRANT:** que le nouveau *Fonds pour les infrastructures du transport en commun* du gouvernement fédéral permet de soutenir financièrement jusqu'à hauteur de 90%, les coûts de projets d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT:** que les projets admissibles à l'aide financière sont des projets dont la réalisation des travaux ou la livraison des acquisitions est effectuée avant le 31 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT :** qu'il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour la STLévis de se donner une marge de manœuvre en vue de poursuivre son développement;

**CONSIDÉRANT:** que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la STLévis et figure dans la liste des projets soumis dans le cadre du nouveau *Fonds pour les infrastructures du transport en commun*;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis pour un agrandissement du Centre d'opération de la ST Lévis.

**Adoptée.**

---

**16.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude des besoins et d'une analyse financière concernant la construction d'un centre de services (garage) sur le site du Terminus Lagueux**

**RÉSOLUTION 2016-158-**

**CONSIDÉRANT:** que le Centre d'opérations de la STLévis peut accueillir 88 véhicules et qu'il est actuellement utilisé à pleine capacité;

**CONSIDÉRANT:** que l'acquisition des terrains requis pour la construction du Terminus Lagueux en 2011 prévoyait une superficie suffisante pour accueillir un éventuel centre de services (garage);

**CONSIDÉRANT:** que la desserte de l'arrondissement des Chutes –de-la-Chaudière-Ouest à partir du centre d'opération existant génère des coûts d'opération importants et des temps de déplacement improductifs;

**CONSIDÉRANT:** que la STLévis discute actuellement avec des grands générateurs de déplacements susceptibles de convenir de partenariat qui nécessiteront l'ajout de véhicules aux heures de pointe;

**CONSIDÉRANT:** que le nouveau *Fonds pour les infrastructures du transport en commun* du gouvernement fédéral permet de soutenir financièrement jusqu'à hauteur de 90%, les coûts de projets d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT:** que les projets admissibles à l'aide financière sont des projets dont la réalisation des travaux ou la livraison des acquisitions est effectuée avant le 31 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT:** qu'il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour la STLévis d'entamer la deuxième phase de développement du Terminus Lagueux;

**CONSIDÉRANT:** que ce projet est inscrit au « Plan stratégique de développement du transport en commun 2015-2024 » et figure à l'axe d'intervention 3 : *Mettre en place des mesures fortes pour prioriser le transport collectif /* Priorité 3 : *Construire un centre d'opération dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Ouest;*

**CONSIDÉRANT:** que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la STLévis et figure dans la liste des projets soumis dans le cadre du nouveau *Fonds pour les infrastructures du transport en commun;*

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par madame Nathalie Plante  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude des besoins et d'une analyse financière concernant la construction d'un centre de services (garage) sur le site du Terminus Lagueux.

**Adoptée.**

---

## 17- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
  - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
  - b) La Loi sur les impôts (Québec).
  - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
  - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
  - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
  - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
  - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
  - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 21<sup>ème</sup> jour d'octobre 2016

Par



Francine Marcoux, CPA, CA  
Directrice des finances et trésorière

---



## 18.- COMPTES PAYABLES -

### RÉSOLUTION 2016-159-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par monsieur Serge Côté  
et résolu unanimement

**De prendre acte** de la liste des déboursés du mois de septembre 2016 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #36 à #39 :	721 601,75 \$
Chèques nos 24229 à 25415 et chèques manuels :	903 654,78 \$
Paiements directs :	665 766,84 \$

**Adoptée.**

---

## 19.- Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2016

### RÉSOLUTION 2016-160-

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse  
et résolu unanimement

**De prendre acte** de l'état des revenus et dépenses pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, préparée par la trésorière, madame Francine Marcoux.

**Adoptée.**

---

## 20.- Dépôt des amendements budgétaires

### RÉSOLUTION 2016-161-

**CONSIDÉRANT:** l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114

décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**CONSIDÉRANT:** que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT:** que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

**CONSIDÉRANT:** que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

**CONSIDÉRANT:** que lors de la production des états financiers pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016, des dépassements budgétaires sont à prévoir pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

**CONSIDÉRANT:** qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2016 et ce, pour un montant total de 80 200 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**De prendre acte** du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2016 ci-annexée, préparée par la directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

**Adoptée.**

---

## 21.- Points divers

**21.a-Autorisation à Monsieur Guy Demers, président de l'organisme *Lévis, Ville éducative* à présenter au nom de la Société de transport de Lévis, une demande de réclamation d'une somme de 31 794,24\$, moins les frais, auprès de la Direction principale des biens non réclamés de Revenu Québec**

### **RÉSOLUTION 2016-162-**

**CONSIDÉRANT:** que la STLévis était membre de l'organisme *Lévis, Ville éducative*;

**CONSIDÉRANT:** que l'organisme *Lévis, Ville éducative* n'est plus actif depuis le printemps 2012 et qu'il dispose d'un compte bancaire dont le solde du compte au montant de 31 794.24\$ a été transmis à la direction des biens non réclamés de Revenu Québec;

**CONSIDÉRANT:** l'intérêt pour la communauté éducative de Lévis de récupérer cette somme auprès de Revenu Québec;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Guy Demers, président de *Lévis, Ville éducative*, à présenter, au nom de la Société de transport de Lévis, membre de l'organisme, une demande de réclamation de la somme de 31 794,24\$, moins les frais, auprès de la Direction principale des biens non réclamés de Revenu Québec.

**Adoptée.**

---

**21.b- Adoption des propositions de modifications de service : période Hiver 2016-2017**

### **RÉSOLUTION 2016-163-**

**CONSIDÉRANT:** que le déploiement progressif du nouveau réseau de la STLévis implique des modifications ponctuelles jusqu'à sa réalisation complète;

**CONSIDÉRANT:** que les modifications pour l'**HIVER 2016-2017** concernent les parcours suivants (référence FPD 2016-029):

**Autocar des Chutes :**

- 19 Ste-Hélène-de-Breakeyville
- 22 St-Nicolas - Bernières
- 23 St-Nicolas - Village
- 24 St-Rédempteur
- 65 St-Lambert-de-Lauzon

**CONSIDÉRANT:** que l'ensemble de ces modifications respecte le cadre budgétaire établi pour l'exercice financier 2016 ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte les propositions de modifications de service ci-dessus.

**QUE** les modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 5 décembre 2016;

**QUE** ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2016-029), la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires 2016 et la livraison du service de transport collectif;

**QUE** ces modifications conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population à partir de la semaine du 21 novembre 2016.

**Adoptée.**

---

**21.c- Nomination de Monsieur Mario Dumas à titre de coordonnateur à l'exploitation – qualité réseau/ transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis)**

**RÉSOLUTION 2016-164-**

**CONSIDÉRANT:** la résolution 2016-096 autorisant la Direction générale à procéder à la création d'un poste de coordonnateur à l'exploitation du réseau de transport régulier et de procéder au recrutement d'un(e) coordonnateur (trice);

**CONSIDÉRANT:** que comme l'autorise la politique relative aux « Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis », un concours a été ouvert à l'interne durant la période du 11 juillet au 11 août 2016;

**CONSIDÉRANT:** que parmi les candidatures reçues, une seule correspondait au profil recherché;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la directrice des ressources humaines et du directeur des opérations à la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme Monsieur Mario Dumas à titre de coordonnateur à l'exploitation – qualité réseau/ transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis);

**QUE** ce Conseil approuve l'ajustement salarial requis selon les recommandations figurant à l'intérieur de la fiche de prise de décision FPD 2016-026 le tout, conformément aux termes et conditions contenus à l'intérieur du «Recueil des conditions de travail et politiques applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis ».

**Adoptée.**

---

**21.d- Nomination de Monsieur Mario Sirois à titre de directeur des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis)**

## **RÉSOLUTION 2016-165-**

**CONSIDÉRANT:** l'adoption par ce Conseil de la proposition de modification de la structure organisationnelle;

**CONSIDÉRANT:** que cette réorganisation prévoit l'abolition du poste « Directeur de l'exploitation » et de la création d'un poste de « Directeur des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier »;

**CONSIDÉRANT:** que cette réorganisation ne modifie pas substantiellement les tâches et responsabilités du poste de Directeur de l'exploitation;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la direction des ressources humaines à la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme Monsieur Mario Sirois à titre de directeur des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis)

**Adoptée.**

---

**21.e- Nomination de Messieurs Pierre Doré, Luis Cortès et Jean-François Lambert à titre de superviseurs au sein de la direction des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis)**

## **RÉSOLUTION 2016-166-**

**CONSIDÉRANT:** l'adoption par ce Conseil de la proposition de modification de la structure organisationnelle;

**CONSIDÉRANT:** que cette réorganisation prévoit l'abolition des postes de contrôleur /répartiteur et le regroupement de l'ensemble des tâches et responsabilités au sein de la fonction de superviseur;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la directrice des ressources humaines à la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme Messieurs Pierre Doré, Luis Cortès et Jean-François Lambert à titre de superviseurs au sein de la direction des Opérations et satisfaction client du réseau de transport régulier de la Société de transport de Lévis (STLévis);

**QUE** ce Conseil approuve les ajustements salariaux requis selon les recommandations figurant à l'intérieur de la fiche de prise de décision FPD 2016-026 le tout, conformément aux termes et conditions contenus à l'intérieur du «Recueil des conditions de travail et politiques applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis ».

**Adoptée.**

---

**21.f- Embauche de Monsieur M. Michel Langlois à titre de préposé occasionnel au service de l'entretien de la Société de transport de Lévis (STLévis)**

**RÉSOLUTION 2016-167-**

**CONSIDÉRANT:** la résolution 2016-073 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement d'un préposé au service sur une base occasionnelle au service de l'entretien;

**CONSIDÉRANT :** qu'un concours a été ouvert à l'externe durant la période du 10 août au 2 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT :** que parmi l'ensemble des candidatures reçues, une seule correspondait au profil recherché;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de Mme Nancy Deroy, directrice des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche, à compter du 28 octobre 2016, de M. Michel Langlois à titre de préposé au service sur une base occasionnelle au service de l'entretien de la Société de transport de Lévis selon les conditions de travail prévues à l'intérieur de la convention collective du Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ-CSD).

**Adoptée.**

---

**21.g- Abolition du poste de coordonnateur du service de transport adapté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017**

**RÉSOLUTION 2016-168-**

**CONSIDÉRANT:** l'adoption par ce Conseil de la proposition de modification de la structure organisationnelle;

**CONSIDÉRANT:** que cette réorganisation prévoit l'abolition du poste coordonnateur du service de transport adapté;

**CONSIDÉRANT:** que les tâches et responsabilités de cette fonction seront désormais assumées par la coordonnatrice du service à la clientèle;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la directrice des ressources humaines à la Direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil abolisse le poste de coordonnateur du service de transport adapté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017;

**QUE** ce Conseil approuve l'ajustement salarial requis en faveur de Mme Mylène Gagné, coordonnatrice du service à la clientèle, selon les recommandations figurant à l'intérieur de la fiche de prise de décision FPD 2016-026 le tout, conformément aux termes et conditions contenus à l'intérieur du «Recueil des conditions de travail et politiques applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non-syndiqués de la Société de transport de Lévis ».

**Adoptée.**

---

**21.h- Nomination de Monsieur Jean Lemieux au poste de magasinier du service de l'entretien de la Société de transport de Lévis**



## **RÉSOLUTION 2016-169-**

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2016-086 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement d'une personne au poste de magasinier sur une base permanente au service de l'entretien suite à un départ à la retraite;

**CONSIDÉRANT:** que conformément à la convention collective du Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ-CSD), un concours a été ouvert à l'interne durant la période du 12 au 16 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT:** que parmi les candidatures reçues, une seule correspondait au profil recherché;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la directrice des ressources humaines et du contremaître à la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme Monsieur Jean Lemieux au poste de magasinier sur une base permanente au service de l'entretien de la Société de transport de Lévis selon les conditions de travail prévues à l'intérieur de la convention collective du Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ-CSD);

**Adoptée.**

---

### **21.i- Autorisation de recruter et d'embaucher un préposé au service occasionnel au service de l'entretien**

## **RÉSOLUTION 2016-170-**

**CONSIDÉRANT:** les besoins du service de l'entretien pour assurer les opérations quotidiennes et en raison des remplacements fréquents à combler pour les vacances et autres congés du personnel régulier;

**CONSIDÉRANT:** la demande formulée par le contremaître du service de l'entretien à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT:** que l'embauche d'un deuxième préposé au service occasionnel permettra de réduire le temps supplémentaire et d'assurer la relève en prévision d'éventuels départs à la retraite;

**CONSIDÉRANT:** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un deuxième préposé au service occasionnel au service de l'entretien selon les conditions de travail prévues à l'intérieur de la convention collective du Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ-CSD).

**Adoptée.**

---

## 22.- Période de questions

Aucune question

---

## 23. - Levée de l'assemblée

### RÉSOLUTION 2016-171-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

Le président, Michel Patry

---

Le Directeur général, Jean-François Carrier